

CUI-AESH

Sortir de la précarité Améliorer nos conditions d'emploi Augmenter nos salaires



A l'occasion de la Conférence nationale du handicap, le président de la République a annoncé de nouvelles mesures concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap, dont la transformation sur 5 ans des emplois CUI-AVS en AESH.

Si ces annonces sont une première reconnaissance de la précarité des contrats CUI et de la pertinence de nos revendications d'emplois pérennes, elles sont insuffisantes. Elles

ne prennent pas en compte les difficultés et les dysfonctionnements que nous relevons toutes et tous au quotidien. Nous profiterons de cette mise en lumière de la précarité non-enseignante dans l'éducation nationale pour porter l'ensemble des doléances des personnels pour une meilleure reconnaissance de toutes et tous en terme d'emploi, de renouvellement de contrat, de rémunération et de conditions d'exercice.

Cela passe par :

- ▶ La refonte immédiate du calendrier annoncé : la transformation annuelle de 11 200 contrats CUI en contrat AESH étalée sur 5 ans laisserait près de 30 000 CUI sur la touche ! Ce calendrier doit être revu et ramené à 2 ans ;
- ▶ La reconnaissance des CUI exerçant des missions d'aide à la direction et au fonctionnement de l'école ;
- ▶ Des avancées sur le statut des AESH pour aboutir rapidement à un emploi statutaire de la Fonction publique et non plus un CDD/CDI de droit public moins protecteur ;
- ▶ Le respect des droits des personnels CUI et AESH ;
- ▶ L'assurance pour toutes et tous, CUI comme AESH, de bénéficier d'un temps complet, d'une rémunération permettant de vivre décemment, d'une formation professionnelle qualifiante.

Les doléances sont nombreuses et doivent être entendues.

Le 22 juin, le SNUipp-FSU remettra les doléances des personnels CUI et AESH remontées des départements au ministère.

mercredi 22 juin à 14 h 30
Rassemblement

Esplanade des invalides
(à l'angle des rues Gallieni et Saint-Dominique)